

PREFECTURE DU CANTAL

Arrêté préfectoral n° 2020-724

Relatif à désignation de l'adjoint au délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale dans le Cantal

Le Préfet du Cantal,

VU la loi n° 2019-753 du 22/07/2019, créant l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ;

VU le décret n° 2019-1190 du 18/11/2019, relatif à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ;

VU l'instruction du 15/05/2020 de la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux modalités d'intervention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ;

VU l'article R.1232-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Article 1

Mme Isabelle SIMA Préfet du Cantal, délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires **désigne**, M. Mario CHARRIERE Directeur Départemental des Territoires comme délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ;

Article 2

Mme Isabelle SIMA Préfet du Cantal délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires **charge** M. Mario CHARRIERE Directeur Départemental des Territoires, délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires **de constituer** le comité local de cohésion territoriale du Cantal.

Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes Administratifs, et notifié après constitution, aux membres du comité local de cohésion territoriale du Cantal.

Fait à Aurillac, le 17 JUIN 2020

Le Préfet,


Isabelle SIMA